

NOUVEAU



4, boulevard Descartes • 78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél. : 01 61 37 03 90 • Fax : 01 61 37 03 99
mel : sports@montigny78.fr

FICHE D'INSCRIPTION

Ce corps « phén'eau ménal »

Année de naissance 2011-2008

ACTIVITE AQUATIQUE QUI ACCOMPAGNE LE HANDICAP MOTEUR

1 - IDENTITE

NOM PRENOM

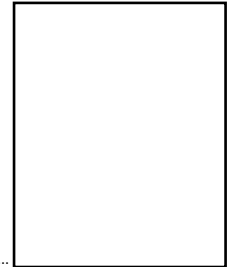
DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE FIXE TELEPHONE PORTABLE

ADRESSE MAIL



2 - FORMULE D'ABONNEMENT

Inscription l'année 1 séance / semaine : Commune : **157.00 €** / Hors C : **219.00 €**

Carte abonnement « Activité » : **facturée 3.50€ en cas de perte**. Elle est obligatoire à chaque séance ; entrée/sortie. Elle est la propriété de la Mairie et devra être restituée à la fin de la saison.

3 - CHOIX DE VOTRE SEANCE

HORAIRES	JOURS	SEANCES	INSCRIPTION (barrer la mention inutile)
Choix n° 1 De.....à.....			année

**Pour compléter, reportez-vous au tableau. (Voir au dos)
Inscrivez à l'identique les horaires, jours et séances.**

MERCREDI

13H15/14H00

4 - CONDITIONS GENERALES

NE JOIGNEZ AUCUN REGLEMENT A VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION

- Les dossiers incomplets ou nous parvenant après **24 août** ne seront pas traités.
- Les inscriptions sont effectuées par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).
- Toute demande d'inscription doit être accompagnée :
 1. D'une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
 2. D'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive souhaitée, datant de moins de 3 mois au moment de l'inscription.
 3. 1 photo.
 4. Pour les activités enfants, **fournir le brevet attestant du niveau requis** pour l'activité.
- Le paiement s'effectuera avec le courrier de confirmation à partir du 1er septembre.
- **Aucun cours** ne sera dispensé **pendant les vacances scolaires** (sauf les samedis de début de vacances).
- Les jours fériés ou les fermetures exceptionnelles ne donneront pas lieu à un report de cours.
- Il appartient aux parents de prendre en charge les enfants en dehors des heures d'activités.
- L'établissement sera fermé pour vidange technique deux semaines par an au minimum.
- L'activité n'est pas couverte par une assurance spécifique communale.
- L'abonnement est nominatif et individuel.
- Les inscriptions ne seront pas remboursées. Sauf avis médical, déménagement et mutation.
- **Bonnet de bain et douche obligatoires. Les sacs doivent être entreposés dans les casiers prévus à cet effet.**

Je certifie avoir pris connaissance de la fiche d'information sur le déroulement des activités aquatiques.

Date :

Signature :

